

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP107 Communication événementielle			
Code	ECRP1B07RP107	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nathalie ELIAS (nathalie.elias@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE permet de découvrir l'environnement des Relations Publiques et plus précisément la facette concernant la communication événementielle traditionnelle et 2.0.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
 - 1.2 Collaborer à la résolution de projets et problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**
 - 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
 - 2.4 Structurer sa pensée et s'exprimer avec pertinence, par écrit et oralement, dans un langage adapté aux différents interlocuteurs
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**
 - 3.4 Comprendre et pratiquer activement les différents langages de communication : langues parlées et écrites, langages audiovisuels et multimédia, communication non verbale
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.3 Planifier et coordonner les projets et les tâches, fixer les priorités, veiller au suivi opérationnel des actions programmées
 - 5.4 Motiver ses collaborateurs et gérer les équipes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, il est attendu que l'étudiant, individuellement, soit capable de :

- expliquer et décrire les notions fondamentales concernant la communication événementielle,
- décrire et expliquer le processus de conception d'un événement,
- concevoir et évaluer un événement,
- décrire et concevoir de nouveaux outils de e-communication événementielle.

A travers un sujet de leçon proposé, il est attendu que l'étudiant, en groupe ou individuellement, produise un écrit à travers lequel il démontre sa capacité à :

- rechercher et utiliser des ressources adéquates,
- rédiger et structurer un document en respectant les consignes,
- proposer une analyse rigoureuse du sujet développé,
- présenter un regard réflexif sur les outils utilisés et critique sur les résultats obtenus en ayant à sa disposition toutes les ressources qu'il estime nécessaires.

Au terme de la présentation orale du travail écrit, l'étudiant, en groupe, doit être capable de :

- structurer un propos, de formuler clairement ses idées et de contextualiser le sujet, en s'appuyant sur un support multimédia de qualité,
- présenter un regard critique et réflexif sur le travail réalisé,
- apporter des réponses précises et argumentées aux questions posées.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP1B07RP107A Communication événementielle 2.0 24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECRP1B07RP107A Communication événementielle 2.0 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication événementielle 2.0			
Code	20_ECRP1B07RP107A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie ELIAS (nathalie.elias@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La communication événementielle 2.0 - théorie, étude de cas et nouvelles pratiques

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, il est attendu que l'étudiant, individuellement, soit capable de :

- expliquer et décrire les notions fondamentales concernant la communication événementielle traditionnelle et la communication événementielle 2.0 ;
- décrire et expliquer le processus de conception d'un événement ;
- concevoir et évaluer un événement ;
- décrire et concevoir de nouveaux outils de e-communication événementielle
- médiatiser un événement.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Table des matières

La communication événementielle

1. Terminologie et conceptualisation
2. Communication, Relations publiques et outil événementiel
3. Parrainage et partenariat
4. La médiatisation
5. Evaluation
6. L'organisation pratique de l'événement.

Concepts-clés

Communication événementielle

Médiatisation

Parrainage

Nouveaux outils de l'information et de la e-communication

Démarches d'apprentissage

- Enseignements organisés par l'établissement: cours magistraux, exercices dirigés.

- Activités individuelles: préparations, travaux, recherches d'informations.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Des exercices dirigés se font lors de séances de présentation.
- Des évaluations formatives avec feedbacks sont organisées tout au long de l'activité d'apprentissage.
- Une séance de « questions-réponses » se tient lors de la dernière séance de l'activité d'apprentissage.
- Les étudiants peuvent contacter l'enseignant à tout moment pour des demandes d'éclaircissement. Cette possibilité est toutefois conditionnée à la présence aux séances.

Ouvrages de référence

- MALAVAL P., DÉCAUDIN J.-M., *Pentacom*, 2e édition, Paris, Pearson Education, 2009.
- BOSELLI A.-L., *Communiquer autour d'un événement culturel*, [Conférence], Format culture, 4 juin 2012.
- BARYLSKI P. et al., *Comment réaliser une bonne communication événementielle?*, Lille, Université Lille I, 2011.
- SAUCET M., *Street Marketing - Un buzz dans la ville !*, France, Les Editions Diatino, 2013.
- CHAFFEY D. et al., *Marketing digital*, 6e édition, Montreuil, Pearson Education, 2017.
- MOCH O., *Vade-Mecum de la communication externe des organisations*, Liège, Edi.Pro, 2013.
- WALLISER B., *Le parrainage. sponsoring et mécénat*, coll. "Les topos", Paris, Dunod, 2010.

Supports

- Présentation powerpoint et documents
- Syllabus
- Sites Internet
- Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Examen écrit
- Travaux

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	20				
Période d'évaluation	Exe	80			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

La représentation en juin se fait selon les mêmes modalités et la même pondération que l'évaluation du Q1.

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).